

L'an deux mil dix-sept, le huit septembre, à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Alain RENAUT, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Serge ARNAL, Anne-Marie BRETTELLE, Régine CHERFILS, Raymond COUFOURIER, André HAUTOT, Thierry HECQUET, Frédéric LEROUX, Valérie COTTARD et Eric LARRAY.

Absent : Bruno CANU

Madame Anne-Marie BRETTELLE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

- **Aménagement/ Travaux logement**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'établissement d'un arrêté de virement de crédit du chapitre 20 « dépenses imprévues » vers le chapitre 27 article 2138 pour le montant de 6000 euros afin de palier aux dépenses supplémentaires pour la réfection de la salle de bain du logement communal et de l'aménagement du jardin y attenant.

ACCEPTE le devis de l'entreprise de plomberie Benoit Denis pour le montant de 3857,72 euros et le devis de l'entreprise d'espaces verts Leprevost Maxime pour le montant de 1092,00 euros :

- **INSEE**

Il est fait part aux membres du conseil municipal du tableau relatif aux logements réalisé lors des comptages issus de la collecte faite par l'enquête de recensement 2017.

Il en résulte : 73 adresses d'habitation réparties en 51 résidences principales et 22 logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

Le total des bulletins individuels est de 135.

- **Indemnité de gardiennage**

VU :

- *La circulaire ministérielle du 05 avril 2017 fixant le plafond indemnitaire en 2017 à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la commune*

- ,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'attribuer cette indemnité à Monsieur Raymond Coufourier en intégralité pour l'année 2017

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE**

- A l'unanimité de verser cette somme à Monsieur Raymond Coufourier.

- **SIAEPA / COMCOM**

VU :

- *La prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de Communes du canton de Criquetot l'Esneval et l'arrêté de Madame la Préfète du 06 juillet 2017 sollicitant le retrait de notre commune du SIAEPA de la région de Criquetot l'Esneval*

ACCEPTE

- les statuts du syndicat prenant la dénomination de : « Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de CRIQUETOT-L'ESNEVAL qui est institué pour une durée indéterminée.

Demande de concession

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier d'une famille habitant Rouen demandant l'acquisition d'une concession dans le cimetière de la commune.

Après débat sur cette requête, bien que la famille de ces personnes habitent dans la commune et qu'il existe un règlement municipal du cimetière et

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- de ne pas donner leur accord à cette requête au vu de l'article 2 du règlement municipal du cimetière

• **Adhésion SEINE MARITIME Attractivité**

Suite au courrier reçu de SEINE MARITIME Attractivité et conformément au nouveau cadre législatif résultant de la loi NOTRe, le département de la Seine-Maritime entend développer une politique volontariste de soutien au développement local des territoires et à leur activité touristique.

Il a ainsi décidé la création de « Seine-Maritime Attractivité », fruit de la fusion de trois de ses agences départementales (SME, CDT, et ATD76).

VU

Que notre EPCI de référence a décidé d'adhérer à cette association, notre commune par conséquent peut continuer de bénéficier de ces services sans coût financier sous réserve que nous en soyons membre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- **D'ADHERER** à Seine-Maritime Attractivité.

• **SDE 76 DEMANDE D'ADHESION**

VU

La délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en Bray demandant l'adhésion au SDE 76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,

La délibération de 05 juillet 2017 du SDE 76 acceptant cette adhésion,.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en Bray au SDE 76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz.

• **Point urbanisme**

-
- Le permis de construire pour une construction rue du Riboudin à fait l'objet d'une demande de modification concernant l'implantation de la construction : celle-ci a été acceptée.;

• **Affaires et informations diverses**

- Point sur divers travaux de couverture réalisés à l'église et à la mairie,
- La demande de mise à disposition de la salle communale pour la Paroisse le 08/10 prochain est acceptée,
- Il est acté la désignation de notre délégué de l'administration au sein des commissions administratives en la personne de Monsieur R.Coufourier
- Point et information sont faits concernant le sinistre de octobre 2013,
- Le DPE réalisé au vu de la location du logement communal est présenté,
- La municipalité remercie Mr Lesueur pour son don d'un tableau expliquant la chevauchée des 2 soldats anglais n'ayant pu rejoindre leur embarcation lors de l'opération « BITTING » , cette réalisation sera installée dans le couloir d'entrée de la mairie,
- Une demande de contribution venant en aide aux sinistrés de la catastrophe des Antilles par un conseiller municipal sera étudiée au prochain conseil si une demande officielle en est faite,
- Le remplacement des lanternes en éclairage LED des 3 points lumineux a été réalisé cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Alain RENAUT	Régine CHERFILS
Serge ARNAL	Anne-Marie BRETELLE
Bruno CANU <i>absent</i>	Valérie COTTARD
Raymond COUFOURIER	André HAUTOT
Thierry HECQUET	Eric LARRAY
Frédéric LEROUX	